



Commune de Paris (20^e arrondissement)

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR PYTHON-DUVERNOIS



Etat initial écologique

RESUME NON TECHNIQUE

Localisation du site et contexte écologique

Le site d'implantation du projet d'aménagement du secteur Python-Duvernois est situé dans le 20^e arrondissement de Paris. Il est délimité au nord par l'avenue de la Porte de Bagnolet, à l'est par le boulevard périphérique, au sud par la rue Serpollet et le terrain de football du centre sportif Louis Lumière, et à l'ouest par le boulevard Davout. La surface de la zone d'étude est d'environ 16 hectares et comprend principalement des bâtiments d'habitation et des espaces verts urbains. Le projet n'est directement concerné par aucun périmètre de protection (réserve naturelle, APPB, ENS) ou d'inventaire (réseau Natura 2000, ZNIEFF), mais participe à des continuités écologiques à l'échelle locale.

Flore et végétation

La prospection floristique effectuée le **29 juin 2015** ont permis de recenser **123 espèces végétales**, auxquelles se rajoutent **37 espèces issues de la bibliographie**, réparties dans **4 habitats**. La majorité de la zone d'étude est occupée par du bâti et des espaces verts urbains.

Faune

Pour la faune, la zone d'étude a été prospectée le **29 juin 2015**. Les inventaires ont été axés sur 3 groupes : les oiseaux nicheurs, les papillons de jour et les orthoptères (sauterelles, criquets, grillons).

Ces inventaires ont permis de recenser :

- **9 espèces d'oiseaux nicheurs** au niveau de la zone d'étude ;
- **2 espèces de papillons de jour reproductrices** dans la zone d'étude ;
- **1 espèce de criquet reproductrice** dans la zone d'étude.

Les données supplémentaires fournies par la Mairie de Paris concernent un mammifère et un papillon diurne.

Evaluation écologique

Aucune formation végétale et aucune espèce végétale ou animale à enjeu régional n'ont été identifiées au niveau de la zone d'étude. **Sur le plan fonctionnel, un enjeu local (contexte parisien) a été identifié au niveau des friches herbacées (fonction d'accueil de la biodiversité) et des plantations arbustives et arborées (fonction corridor écologique).**

SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE	1
SOMMAIRE	2
PRESENTATION DU DOSSIER	3
1 PRESENTATION DE L'ETUDE	4
1.1 OBJECTIFS ET CONTEXTE	4
1.1 ZONE D'ETUDE	4
2 CONTEXTE ECOLOGIQUE	6
3 DESCRIPTION ET EVALUATION DES ENJEUX FLORISTIQUES	8
3.1 METHODOLOGIE.....	8
3.2 DESCRIPTION DES HABITATS	9
3.3 ÉVALUATION DES ENJEUX LIES AUX HABITATS.....	11
3.4 ÉVALUATION DES ENJEUX FLORISTIQUES	11
4 DESCRIPTION ET EVALUATION DES ENJEUX FAUNISTIQUES	13
4.1 OISEAUX	13
4.1.1 <i>Evaluation des enjeux spécifiques</i>	14
4.1.2 <i>Évaluation des enjeux fonctionnels</i>	14
4.1.3 <i>Évaluation des enjeux réglementaires</i>	14
4.1.4 <i>Synthèse des enjeux liés aux oiseaux nicheurs de la zone d'étude</i>	14
4.2 MAMMIFERES.....	15
4.3 LES LEPIDOPTERES RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)	15
4.3.1 <i>Méthodologie</i>	15
4.3.2 <i>Description du peuplement</i>	15
4.3.3 <i>Evaluation des enjeux spécifiques et stationnels</i>	15
4.3.4 <i>Evaluation des enjeux fonctionnels</i>	16
4.3.5 <i>Evaluation des enjeux réglementaires</i>	16
4.3.6 <i>Synthèse des enjeux liés aux papillons de jour</i>	16
4.4 LES ORTHOPTERES (CRIQUETS, GRILLONS ET SAUTERELLES).....	16
4.5 AUTRES GROUPES	16
4.6 ANALYSE DES ENJEUX FONCTIONNELS A L'ECHELLE DU SITE	17
4.6.1 <i>Méthodologie</i>	17
4.6.2 <i>Capacité d'accueil générale pour les espèces</i>	18
4.6.3 <i>Rôle en tant que continuité écologique</i>	19
4.7 SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES.....	19
BIBLIOGRAPHIE	21
ANNEXES	22

PRESENTATION DU DOSSIER

Étude réalisée pour :

MAIRIE DE PARIS 

Étude réalisée par :



3 bis rue des Remises
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01.45.11.24.30
Fax : 01.45.11.24.37
Courriel : ecosphere@ecosphere.fr

Auteurs

Franck LE BLOCH	Coordination, contrôle qualité
Rémi HENRY	Inventaires floristiques et phytoécologiques Rédaction
Georgie GIRAudeau	Inventaires faune
Quentin VANEL	Cartographie

1 PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1 Objectifs et contexte

La ville de Paris souhaite aménager le secteur Python-Duvernois pour renforcer la ceinture verte parisienne entre Porte de Bagnole et Porte de Vincennes, en préservant ses espaces verts tout en proposant un cadre invitant à la promenade et à la pratique sportive.

1.1 Zone d'étude

La zone d'étude correspond au secteur d'aménagement Python-Duvernois, soit une surface d'environ 11 ha constituée de bâtiments d'habitation, d'équipements sportifs, de voirie et d'espaces verts urbains, ainsi que ses abords, soit une surface totale d'environ 16,7 ha. Elle est délimitée au nord par l'avenue de la Porte de Bagnole, à l'est par le boulevard périphérique, au sud par la rue Serpollet et le terrain de football du centre sportif Louis Lumière, et à l'ouest par le boulevard Davout.

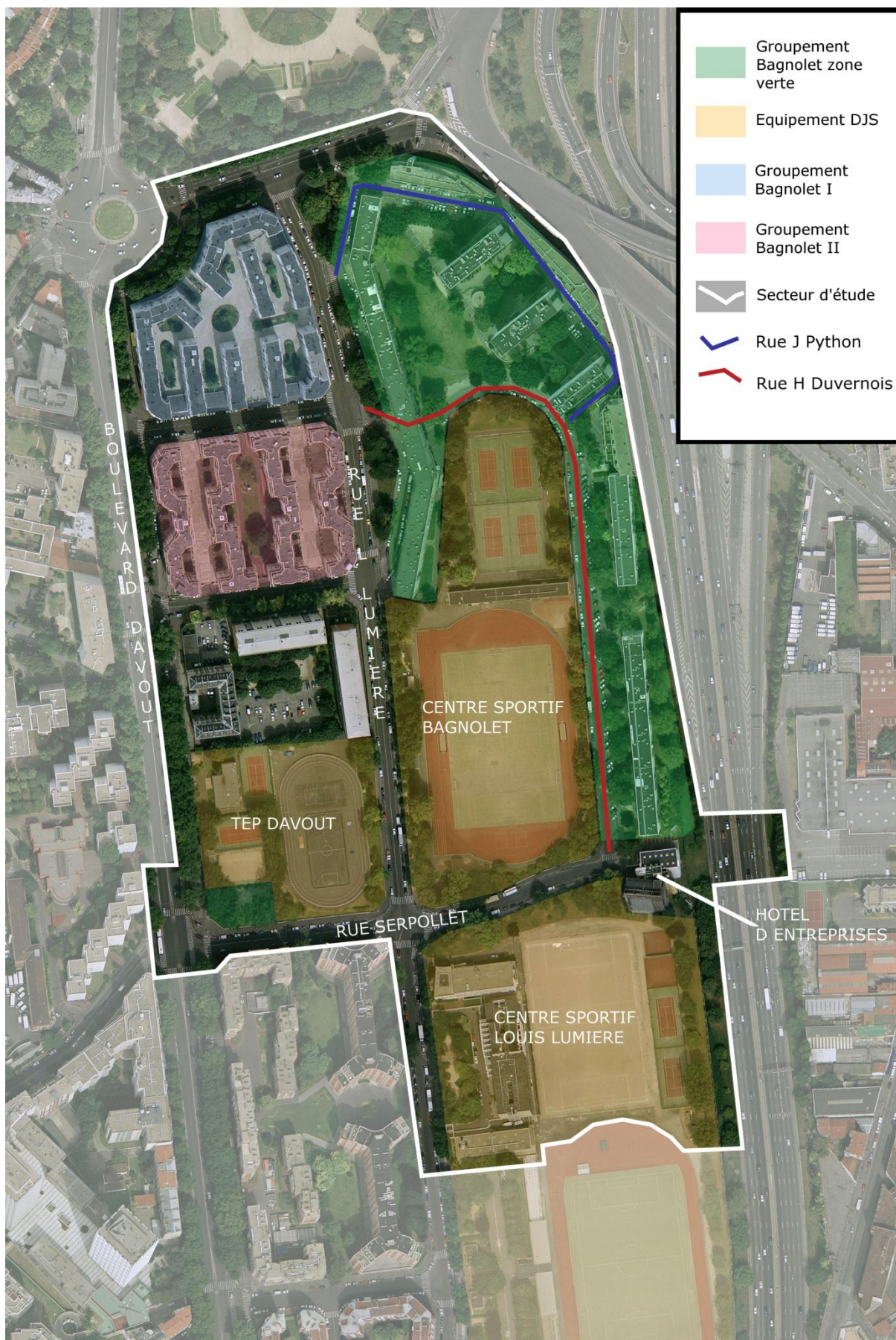


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

2 CONTEXTE ECOLOGIQUE

Le site d'implantation du projet est localisé dans un tissu urbain dense. Il ne fait l'objet d'aucune protection ou reconnaissance écologique directe et n'est notamment concerné :

- par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- par aucune zone protégée au titre de la législation sur les milieux naturels (Réserve naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Espace Naturel Sensible...);
- par aucun espace d'intérêt écologique reconnu au titre de l'application des directives européennes « Oiseaux » 79/409/CEE (Zone de Protection Spéciale – ZPS) ou « Habitats » 92/43/CEE (Site d'Intérêt Communautaire – SIC ou Zone Spéciale de Conservation – ZSC) ;

Cependant, une ZPS, 4 ZNIEFF et un APPB sont présents dans un rayon de 5 kilomètres autour du site (cf. carte 1 page suivante) :

- la **ZPS n°FR112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »**, site Natura 2000 polynucléaire dont 2 entités sont présentes à proximité :
 - le **parc des Guilands** (également classé en ZNIEFF de type I sous le nom « Boisements et prairies du parc des Guilands » - n°110030007, à environ 820 m à l'est) qui abrite des friches arbustives thermophiles, avec un cortège d'insectes (Mante religieuse, papillons, orthoptères) et d'oiseaux, et un étang servant de site de reproduction au Crapaud accoucheur ;
 - le **parc des Beaumonts** (également classé en ZNIEFF de type I sous le nom « Parc des Beaumonts » - n°110020465, à environ 2,6 km à l'est) dont les friches arbustives thermophiles et les mares attirent une entomofaune variée (Agrion nain, Azuré des cytises, Mante religieuse...);
- la **ZNIEFF de type II n°110001701 « Bois de Vincennes »** (environ 2,2 km au sud), dont les chênaies présentent un intérêt pour les coléoptères et les chauves-souris forestières ;
- la **ZNIEFF de type I n°110020470 « Prairies humides au fort de Noisy »** (à environ 3,2 km au nord-est) qui abrite une population reproductrice de Crapaud calamite. Ce site est également classé en Arrêté de Protection de Biotope sous le nom « Glacis du Fort de Noisy-le-Sec ».

Concernant les continuités écologiques, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France signale, à l'échelle de Paris et de la Petite Couronne, une liaison reconnue pour son intérêt écologique en contexte urbain, qui relie le cimetière du Père-Lachaise (à l'ouest) et le parc des Guilands (à l'est), considérés comme des secteurs d'intérêt écologique en contexte urbain. De plus, le site est inclus dans la Ceinture Verte de Paris, considérée comme une continuité écologique à l'échelle de la ville.

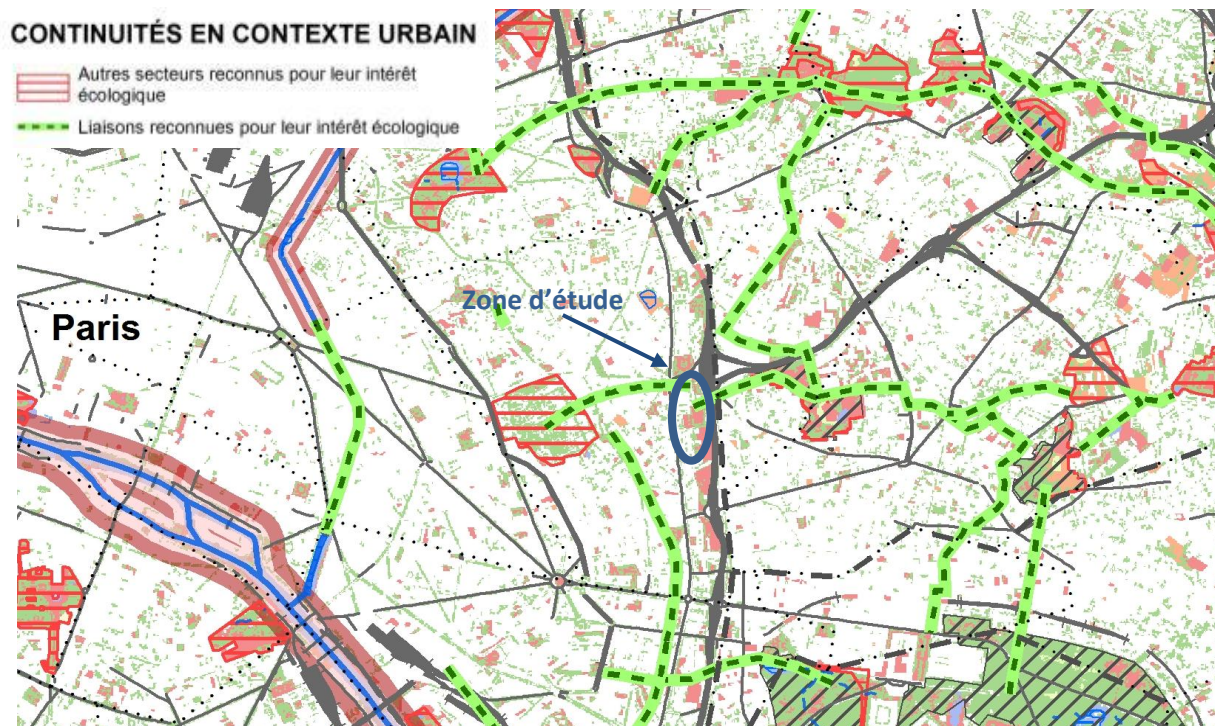


Figure 1. Extrait de la carte du SRCE à l'échelle de Paris et de la Petite Couronne (zone d'étude en bleu)

En conclusion, la zone d'étude ne bénéficie d'aucun statut de protection et n'est concernée par aucun inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF). Cependant, elle contribue au fonctionnement d'une liaison écologique locale en contexte urbain.

3 DESCRIPTION ET EVALUATION DES ENJEUX FLORISTIQUES

3.1 Méthodologie

L'étude floristique et phytoécologique des entités étudiées comprend :

- une recherche bibliographique, basée principalement sur la consultation de la base de données FLORA du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), pour la recherche des stations d'espèces d'intérêt, associée à une interprétation des photographies aériennes, afin de repérer les différents types d'habitats et de localiser les éventuels secteurs potentiellement plus intéressants (dans le contexte du dossier : friches, fruticées). Les éléments transmis par la Ville de Paris ont également été pris en compte ;
- un passage de terrain, réalisé le 29 juin 2015, qui a permis:
 - la réalisation d'une cartographie des habitats,
 - la réalisation d'un inventaire floristique en début d'été.

L'ensemble du site a été parcouru à pied, en intensifiant l'effort de prospection sur les milieux présentant potentiellement des enjeux écologiques.

3.2 Description des habitats

Les prospections effectuées en 2015 ont permis l'observation de **123 espèces végétales**, auxquelles se rajoutent 2 espèces signalées par la Mairie de Paris et 35 par le CBNBP, **ce qui porte à 160 le nombre d'espèces végétales présentes sur la zone d'étude**, réparties dans **4 habitats** (cf. carte 2 page suivante). La dénomination des habitats se base sur la typologie des habitats utilisée par la Mairie de Paris.

Tableau 1. Description des habitats

Habitats	Code CORINE	Code EUNIS	Code N2000	Surface (ha)	Description	Principales espèces végétales
Friche herbacée âgée	87.1 (Terrains en friche)	E5.1 (Végétations herbacées anthropiques)	-	0,3	Végétation herbacée haute se développant dans les zones ouvertes non tondues, présente localement aux abords des équipements sportifs	Fond graminéen composé du Dactyle aggloméré, de la Fétuque faux-roseau, de l'Ivraie vivace et du Pâturin des prés, accompagnés par l'Achillée millefeuille, la Brunelle commune, la Centaurée des prés, le Cirse des champs, le Séneçon jacobée, etc.
Pelouses urbaines + massifs arbustifs et arborés	85.2 (Petits jardins et squares citadins)	X23 (Grands jardins non domestiques)	-	3,9	Végétation herbacée rase régulièrement tondu, accompagnée de massifs arbustifs et d'arbres plantés (certains présentant des cavités), présente entre les barres d'immeubles	<u>Dans les pelouses</u> : Orge des rats, Pâturin annuel, Petite Mauve, Renouée des oiseaux, etc. <u>Essences arbustives plantées</u> : Arbre à perruque, Aucuba du Japon, Houx, If, Noisetier, Spirée, etc., avec des herbacées plus ou moins rudérales : Ballote noire, Mauve sylvestre, Passerage drave ... <u>Arbres plantés</u> : érables, Noyer du Caucase, peupliers, Pin noir, Saule pleureur, Tilleul argenté...
Alignement d'arbres exotiques	85.2 (Petits jardins et squares citadins)	G5.1 (Alignement d'arbres)	-	0,3	Arbres plantés le long de l'avenue de la Porte de Bagnole, et des rues Louis Lumière, Jean Veber et Serpollet, avec une végétation herbacée plus ou moins développée à leur pied	<u>Essence plantée</u> : Platane <u>Végétation herbacée</u> : Capselle bourse-à-pasteur, Coquelicot, Grande Ortie, Laitue sauvage, Matricaire inodore, Hirschfeldie grisâtre...
Bâti et sol imperméable (voirie)	86.1 (Villes)	J1.1 (Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes) J4.2 (Réseaux routiers)	-	12,1	Ensemble des bâtiments d'habitation, installations sportives et des routes	Quelques espèces dans les interstices de trottoir : Amarante couchée, Chiendent pied-de-poule, Galinsoga cilié, Pariétaire de Judée, etc.

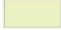
LOCALISATION DES HABITATS


Etat initial


Python Duvernois - Septembre 2015

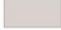


 Périmètre d'étude

 Friche herbacée âgée *

 Pelouse urbaine et massifs arbustifs et arborés

 Alignement d'arbres exotiques

 Bâti et sol imperméable (voirie)

 Arbres à cavité *

* Habitat prioritaire selon la typologie de la mairie de Paris

0 100 m

Illustrations des habitats



Figure 2. Friche herbacée âgée

G. Giraudeau – Ecosphère



Figure 3. Pelouse urbaine

G. Giraudeau - Ecosphère

3.3 Évaluation des enjeux liés aux habitats

Les habitats identifiés sur la zone d'étude sont des habitats d'origine artificielle ou perturbés. Ils ne présentent de ce fait aucun enjeu écologique particulier à l'échelle de l'Île-de-France. La friche herbacée en contexte urbain revêt un potentiel écologique supérieur aux autres habitats plus anthropisés mais reste très localisée.

3.4 Évaluation des enjeux floristiques

Parmi les 160 espèces présentes dans la zone d'étude, aucune n'est protégée, ni menacée à l'échelle régionale, ni déterminantes de ZNIEFF. Les tableaux ci-dessous précisent la répartition des espèces selon les classes de niveau de menace et de rareté régionales.

Tableau 1. Répartition des espèces végétales par classes de menace régionale

Menaces Liste Rouge régionale UICN				Aucune espèce menacée
CR	en danger critique d'extinction	0	0%	
EN	en danger	0	0%	
VU	vulnérable	0	0%	
NT	quasi-menacé	0	0%	
LC	préoccupation mineure	109	68%	
DD	données insuffisantes	1	0,5%	
NA	non applicable	38	24%	
-	non inscrite à la liste rouge	12	7,5%	
		160	100%	

Tableau 2. Répartition des espèces végétales par classes de rareté régionale

Espèces spontanées en Ile-de-France			1,9% d'espèces peu fréquentes
extrêmement rares (RRR)	0	0%	
très rares (RR)	0	0%	
rares (R)	0	0%	
assez rares (AR)	3	2%	
assez communes (AC)	8	5%	
communes (C)	7	4%	
très communes (CC)	27	17%	
extrêmement communes (CCC)	66	41%	
identification incertaine (.)	3	2%	
Espèces non spontanées ou de statut indéterminé			
subspontanées, naturalisées, accidentelles (Subsp., Nat., Acc.)	25	16%	
plantées, cultivées (Cult.)	21	13%	
	160	100%	

Parmi les 160 espèces recensées, 114 espèces sont spontanées en Ile-de-France, soit environ 8 % de la flore indigène actuellement connue (environ 1500 espèces). Cette diversité floristique peut être considérée comme moyenne pour la région Ile-de-France. Ceci est lié à la superficie restreinte du site et à la prédominance de milieux anthropiques (pelouses urbaines, plantations, espaces construits). Cette diversité est principalement concentrée au niveau des milieux herbacés (friches) et dans une moindre mesure des plantations.

On remarque l'importante part d'espèces non-indigènes : 29 % des espèces observées sont considérées comme subspontanées, naturalisées, adventices ou plantées. Cette proportion est à mettre en relation avec l'artificialisation importante de l'espace en contexte urbain. Les capacités de développement de la flore spontanée se limitent à quelques rares espaces en friches herbacées, gérés extensivement.

D'après l'AEU (ville de Paris), deux espèces d'orchidées sont connues dans le secteur : l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), dans la partie nord du centre sportif de la Porte de Bagnolet, et l'Orchis Bouc (*Himantoglossum hircinum*), dans la partie sud du même stade. Ces deux espèces sont bien connues des espaces verts de la petite ceinture parisienne ainsi que du bois de Vincennes. Leur présence apparaît relictuelle dans les friches herbacées parisiennes.

3 autres espèces assez rares en Ile-de-France ont été signalées par le CBNBP en 2003 : le Lamier hybride (*Lamium hybridum*), l'Oseille des champs (*Rumex x-pratensis*) et l'Egopode podagraire (*Aegopodium podagraria*), mais n'ont pas été revues par Ecosphère en 2015. Leur maintien reste cependant possible du fait de la présence d'habitats favorables (milieux herbacés, en particulier friches).

4 DESCRIPTION ET EVALUATION DES ENJEUX FAUNISTIQUES

Les enjeux pour chaque groupe inventorié sont donnés à l'échelle de l'Île-de-France (enjeux spécifiques régionaux). En fonction des populations présentes, ces enjeux spécifiques peuvent être adaptés au contexte local (enjeux spécifiques stationnels). Ces derniers confèrent un enjeu aux habitats d'espèce (cf. méthodologie d'évaluation des enjeux précisée en Annexe 1).

Compte tenu des habitats présents (espaces verts urbains, rares friches), les inventaires ont porté sur les groupes suivants :

- oiseaux nicheurs ;
- insectes : papillons de jour et orthoptères (grillons, criquets et sauterelles).

Ces groupes ont été inventoriés lors d'un seul passage de terrain. Il a été effectué le 29 juin 2015, lors de conditions météorologiques favorables (vent faible à nul, ensoleillement suffisant, absence de pluie). L'inventaire est donc partiel mais représentatif de la biodiversité locale.

4.1 Oiseaux

La zone d'étude a été parcourue à pied en réalisant ponctuellement des points d'écoute. Les espèces ont été identifiées à vue et à l'oreille. **9 espèces d'oiseaux nicheurs** ont été recensées sur la zone d'étude (cf. Annexe 5). 3 groupes avifaunistiques ont été distingués (cf. Annexe 6). On recense :

- 1 espèce liée aux plantations arbustives, le Merle noir ;
- 5 espèces liées aux espaces arborés dont :
 - 3 nichent dans les arbres : la Corneille noire, le Pigeon ramier et le Pinson des arbres ;
 - 2 recherchent les arbres à cavités offrant des sites de nidification (cavicoles secondaires) : les Mésanges bleue et charbonnière ;



Figure 4. Mésange bleue – S. Siblet

- 3 espèces liées au bâti : le Moineau domestique, le Pigeon biset domestique et le Rougequeue noir.

4.1.1 Evaluation des enjeux spécifiques

Avec 9 espèces nicheuses, la richesse ornithologique de la zone d'étude représente **environ 6 % des oiseaux nicheurs en Ile-de-France**. Cette **richesse spécifique très pauvre** s'explique par le contexte très artificialisé du site : bâti dense, espaces verts entretenus de manière intensive (tonte fréquente de la majorité des pelouses, massifs arbustifs plantés d'espèces non indigènes), absence de jardins particuliers, etc. Les espèces présentes sont toutes fréquentes en Ile-de-France et ne présentent pas d'enjeu écologique particulier à l'échelle régionale. Ce sont également des espèces classiques des espaces verts parisiens.

4.1.2 Évaluation des enjeux fonctionnels

La zone d'étude est localisée en milieu très fortement urbanisé et se limite en majeure partie à des immeubles d'habitation et des espaces verts urbains régulièrement entretenus, peu favorables à l'avifaune. L'absence d'un peuplement boisé mature et la très faible surface d'habitats herbacés ouverts (autres que les pelouses urbaines) limitent les densités d'oiseaux nicheurs. De ce fait, aucun stationnement, regroupement, zone d'alimentation ou de repos particulière n'est présent. Le site peut servir au déplacement des espèces banales liées aux espaces verts, dans la continuité de la Ceinture Verte. Toutefois cela ne concerne pas d'effectifs importants. Par conséquent, **la zone d'étude ne présente pas de rôle fonctionnel particulier pour l'avifaune nicheuse**.

4.1.3 Évaluation des enjeux réglementaires

L'ensemble des espèces non chassables sont protégées par la loi. L'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats : « sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ». Les oiseaux nicheurs sont répartis sur la quasi-totalité des habitats terrestres et une attention devra être portée non seulement sur les sites de nid réguliers, mais également sur les zones d'alimentation et de repos importantes. **5 espèces nicheuses protégées ont été inventoriées dans la zone d'étude** : les Mésanges bleue et charbonnière, le Moineau domestique, le Pinson des arbres et le Rougequeue noir.

4.1.4 Synthèse des enjeux liés aux oiseaux nicheurs de la zone d'étude

La zone d'étude ne présente pas d'enjeu particulier concernant les oiseaux nicheurs mais abrite 5 espèces protégées, toutes banales même à l'échelle de Paris et de la petite couronne : Mésanges bleue et charbonnière, Moineau domestique, Pinson des arbres et Rougequeue noir.

4.2 Mammifères

Le Hérisson d'Europe (très commun en Ile-de-France mais protégé au niveau national) a été signalé dans la zone d'étude en 2007 (information de la Mairie de Paris). L'espèce fréquente probablement le secteur régulièrement : présence de couvert arbustif, bermes du périphérique situées aux abords, présence connue de l'espèce dans le square Séverine (situé de l'autre côté de l'avenue de la Porte de Bagnole) qui présente des milieux similaires.

4.3 Les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour)

4.3.1 Méthodologie

Les prospections ont été effectuées par une **chasse à vue des imagos** (adultes volants), systématiquement recherchés dans l'ensemble des milieux ouverts (friches), semi-ouverts, en sous-bois et le long des lisières. En complément, **les chenilles ont été recherchées** par observation directe de la végétation herbacée et arbustive.

4.3.2 Description du peuplement

Seules 2 espèces ont été contactées lors de notre passage :

- la Piéride du chou (*Pieris brassicae*), qui fréquente les prairies et les friches riches en Brassicacées (plantes nourricières), y compris en pleine ville (espèce anthropophile) ;
- le Tircis (*Pararge aegeria*), lié aux boisements et lisières ombragées (y compris en parc urbain), dont la chenille se développe sur graminées, en particulier les pâturins.



Figure 5. Tircis – G. Giraudeau (sur site)

Une espèce supplémentaire, le Vulcain (*Vanessa atalanta*), lié aux lisières et aux friches nitrophiles riches en ortie (plante nourricière de la chenille), a été observée par la Mairie de Paris en 2014.

4.3.3 Evaluation des enjeux spécifiques et stationnels

Avec 3 espèces, la richesse en papillons de jour de la zone d'étude représente **environ 3% des espèces reproductrices en Ile-de-France**. Cette **richesse spécifique très pauvre** s'explique par le contexte très artificialisé du site : bâti dense, espaces verts entretenus de manière intensive (tonte fréquente de la majorité des pelouses, massifs arbustifs plantés d'espèces non indigènes), absence de jardins particuliers, etc. Les espèces recensées sont toutes fréquentes en Ile-de-France et ne présentent pas d'enjeu écologique particulier à l'échelle régionale. Ce sont également des espèces banales de la petite couronne parisienne.

4.3.4 Evaluation des enjeux fonctionnels

Aucune continuité ne semble particulièrement suivie, bien que les lisières et friches les plus ensoleillées semblent plus favorables au déplacement des espèces. Aucune zone préférentielle d'alimentation ou de reproduction n'a été détectée.

4.3.5 Evaluation des enjeux réglementaires

L'arrêté du 23 avril 2007, consolidé au 6 mai 2007, fixe les listes d'insectes protégés et notamment de papillons de jour sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les espèces protégées au titre des individus et des habitats de reproduction et de repos sont listées à l'article 2. Celles protégées au titre des individus sont précisées à l'article 3. En complément, l'arrêté du 22 juillet 1993 dresse la liste des insectes protégés en région Ile-de-France. Il s'agit d'une protection individuelle. **Aucune espèce de la zone d'étude n'est protégée.**

4.3.6 Synthèse des enjeux liés aux papillons de jour

La zone d'étude ne présente pas d'enjeu particulier concernant les papillons de jour.

4.4 Les Orthoptères (criquets, grillons et sauterelles)

Une seule espèce a été entendue stridulant dans les rares secteurs en friche herbacée. Il s'agit du Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*), espèce classique des milieux herbacés. Cette espèce est très commune, non menacée et non protégée en Ile-de-France. Elle est classiquement observée dans tous les espaces verts dans la petite couronne parisienne. **La zone d'étude ne présente donc pas d'enjeu particulier concernant les orthoptères.** En particulier, elle n'est pas favorable à ce groupe du fait de la rareté de zones herbacées hautes.

4.5 Autres groupes

La zone d'étude ne présente pas d'habitats favorables aux reptiles (absence de fourrés et de lisières bien exposés), aux amphibiens et aux odonates (absence de zones en eau et de milieux humides). Toutefois, la Mairie de Paris signale l'observation d'odonates en 2014 dans la zone d'étude. Il s'agit d'individus en dispersion ou en chasse, le plan d'eau favorable le plus proche étant l'étang du parc des Guilands, à moins d'1 km. Toutefois, la zone d'étude ne présente aucune attractivité particulière du fait de la rareté en espaces herbacés ouverts et en lisières.

4.6 Analyse des enjeux fonctionnels à l'échelle du site

4.6.1 Méthodologie

Les enjeux écologiques d'un site ne se limitent pas à l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces qui le composent mais doivent également prendre en compte différents niveaux de fonctionnalités écosystémiques. En effet, les habitats jouent des rôles multiples, aussi bien pour les espèces rares et menacées que pour la nature dite « ordinaire ».

Les 2 principales fonctions écologiques à prendre en considération sont les suivantes :

- La capacité d'accueil générale de l'habitat pour les espèces. Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure l'habitat a un rôle particulier de réservoir de biodiversité. Plusieurs critères sont pris en compte : diversité ou abondance remarquable d'espèces communes, rôle particulier dans le cycle de vie des espèces (zone d'alimentation, aire de repos ou site d'hivernage privilégié...), réservoir pour les insectes pollinisateurs... Le niveau d'enjeu est apprécié en fonction du niveau d'importance régionale. On distinguera :
 - Les habitats à forte capacité d'accueil d'intérêt régional : Ils ont une diversité particulièrement importante ou abritent des populations pérennes et très abondantes d'espèces communes liées à des espaces naturels (par exemple des stations de milliers d'amphibiens ...) ou constituent des territoires d'alimentation, de repos ou d'hivernage privilégiés au niveau régional (site présumé important à l'échelle de plusieurs dizaines de km de rayon) : l'enjeu fonctionnel est de niveau « fort » à « très fort » selon l'importance des populations ;
 - Les habitats à capacité d'accueil d'intérêt infra-régional : Ils ont une diversité significativement supérieure à la moyenne des habitats qui les entourent ou abritent des populations pérennes et abondantes d'espèces communes liées à des espaces naturels (par exemple des amphibiens, des insectes pollinisateurs...) ou constituent des territoires d'alimentation, de repos ou d'hivernage privilégiés au niveau supra local (site présumé important à l'échelle de 10 km de rayon) : le niveau d'enjeu fonctionnel est de niveau « assez fort » ;
 - Les habitats à capacité d'accueil d'intérêt local : Ces habitats abritent des populations moyennement abondantes et diversifiées. Ils peuvent jouer un rôle en tant que territoire d'alimentation, de repos ou d'hivernage mais qui ne dépasse pas le niveau local (plusieurs sites comparables existent dans un rayon de quelques km) : le niveau d'enjeu fonctionnel est « moyen » ;
 - Les habitats à faible capacité d'accueil : Il s'agit d'habitats dégradés ne jouant pas de rôle particulier aux échelles locales et régionales. L'enjeu fonctionnel est de niveau « faible » à « négligeable » ;
- Le rôle en tant que continuité écologique. Les habitats sont d'autant plus importants qu'ils sont susceptibles de jouer un rôle particulier pour les déplacements quotidiens ou saisonniers des espèces. On distinguera :
 - Les habitats situés sur des axes d'importance régionale, nationale ou internationale. Il s'agit de bois, bosquets, haies, formations herbacées, zones humides... constituant des axes de déplacement ou des habitats relais privilégiés. Leur importance régionale est généralement reconnue dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) ou éventuellement dans des schémas plus locaux (Trame verte et bleue des départements par exemple) : niveau d'enjeu « assez fort » à « très fort » selon l'importance de la continuité écologique ;

- Les habitats situés sur des axes d'importance locale. Il s'agit de bois, bosquets, haies, formations herbacées, zones humides... constituant des axes de déplacement ou des habitats relais à une échelle plus locale, généralement reconnue dans certains documents d'urbanisme (Trame verte et bleue des SCOT ou des PLU) : niveau d'enjeu « moyen » ;
- Les habitats ne constituant pas des continuités d'intérêt particulier. Il s'agit soit d'habitats isolés, soit d'habitats traversés de façon diffuse par différentes espèces sans que des axes majeurs de déplacement puissent être définis : niveau d'enjeu « faible » à « négligeable ».

Ces 2 principales fonctions écologiques font l'objet d'une évaluation qualitative, à dire d'expert, à partir des informations collectées sur le terrain, des données d'enquête, de la bibliographie et de l'analyse des cartographies disponibles (cartes topographiques, géologiques, pédologiques, SRCE...).

4.6.2 Capacité d'accueil générale pour les espèces

Tableau 3. Analyse de la capacité d'accueil des habitats pour les espèces

Habitats	Enjeu fonctionnel en termes de capacité d'accueil des espèces	Commentaires
Friche herbacée âgée	Moyen	L'essentiel de la biodiversité recensée se concentre dans ces friches. Ces dernières présentent un caractère relictuel en contexte parisien => intérêt local
Pelouses urbaines et plantations ornementales (massifs arbustifs et arbres)	Faible	Présence en très faible effectif d'une espèce cible de la sous-trame des boisements (contexte parisien) : Tircis. Espaces ornementaux régulièrement entretenus (pelouses tondues) et/ou perturbés et pollués (déjections canines, déchets). Peu d'arbres à cavités Habitat bien représenté dans le secteur
Alignement d'arbres exotiques	Faible	Peu d'arbres à cavités Habitat bien représenté dans le secteur
Bâti et sol imperméable (voirie)	Faible	Faibles capacités d'accueil à part quelques oiseaux (Moineau domestique, Rougequeue noir) Habitat dominant dans le secteur

Au final, **seules les friches herbacées présentent un intérêt local en termes d'accueil de la biodiversité**, du fait du contexte local très urbanisé.

4.6.3 Rôle en tant que continuité écologique

Tableau 4. Analyse du rôle des habitats en tant que continuité écologique

Habitats	Enjeu fonctionnel en tant que continuité écologique	Commentaires
Friche herbacée âgée	Faible	Présence en faible effectif de deux éléments cibles de la sous-trame des milieux herbacés secs (contexte parisien) : Vulcain et orthoptères (Criquet mélodieux). Parcelles de faible superficie isolées au sein du tissu urbain et séparées des principaux milieux les plus proches (parc des Guilands et parc Jean Moulin à Montreuil) par le boulevard périphérique.
Pelouses urbaines et plantations ornementales (massifs arbustifs et arbres)	Moyen	Présence d'une espèce cible de la sous-trame arbustive en contexte parisien (Hérisson) aux abords (square Séverine), susceptible de fréquenter le site d'étude. Présence en très faible effectif d'une espèce cible de la sous-trame des boisements (contexte parisien) : Tircis. Habitats situés dans une continuité d'espaces semblables au sein du tissu urbain (bermes du boulevard périphérique, équipements sportifs, résidences...) Présence aux abords d'un réservoir secondaire à l'échelle de Paris (square Séverine) constitué d'habitats semblables
Alignement d'arbres exotiques	Faible	Ne constituent pas un axe d'importance locale, étant présents le long de la plupart des rues du secteur
Bâti et sol imperméable (voirie)	Négligeable	Habitat dominant dans le secteur

Au final, l'ensemble d'espaces verts (notamment les plantations d'arbres et d'arbustes) présente un intérêt pour le déplacement local de la faune, qui est renforcé par le contexte très urbanisé du secteur.

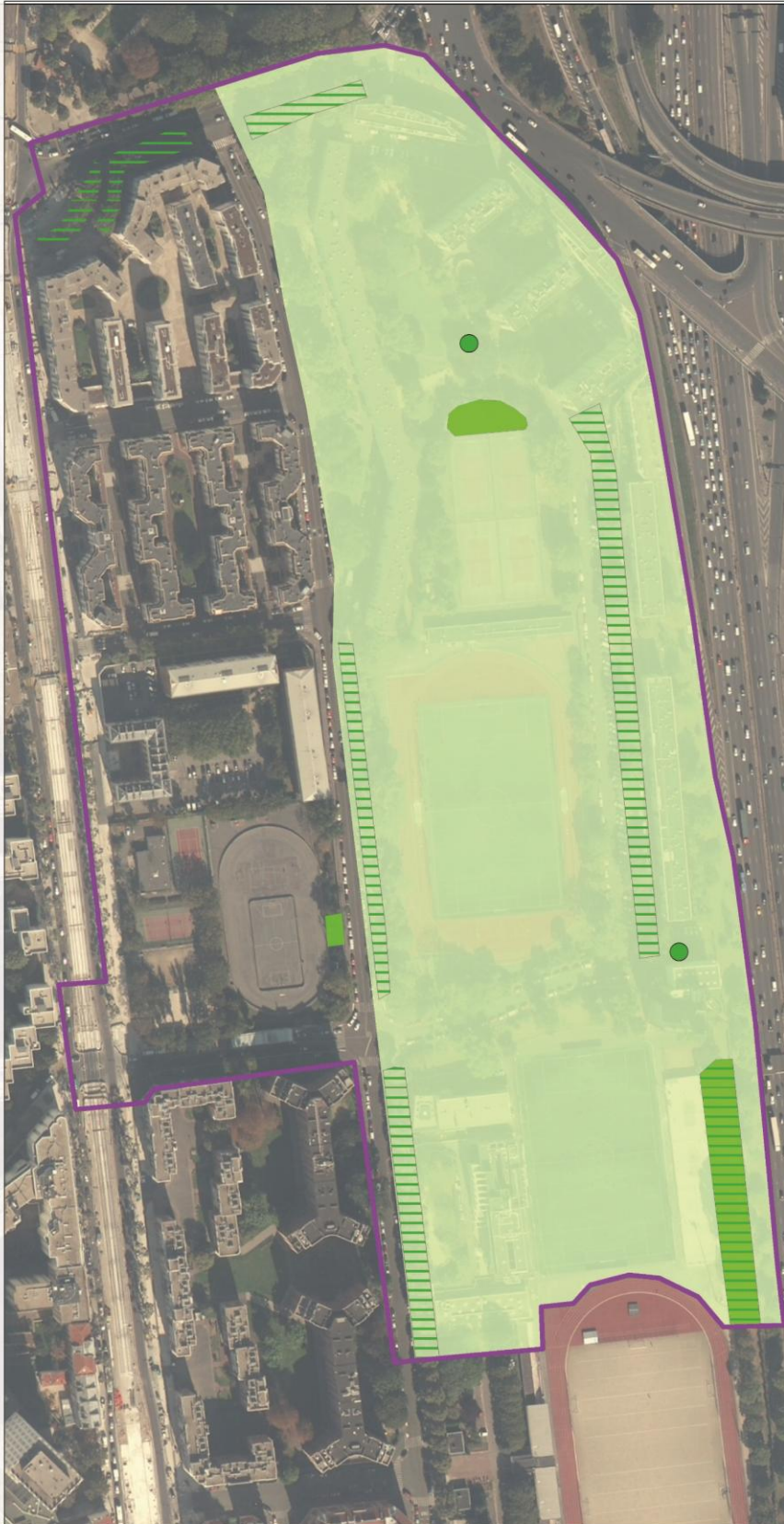
4.7 Synthèse des enjeux écologiques





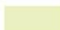
Au final, la zone d'étude ne présente pas d'enjeu écologique particulier à l'échelle régionale. L'enjeu écologique reste local et porte essentiellement sur un intérêt fonctionnel en contexte parisien. Ainsi, la présence des friches herbacées permet l'expression d'un cortège d'espèces végétales et animales (capacité d'accueil de la biodiversité). Ces friches sont rares et localisées dans Paris intra-muros. Par ailleurs, les espaces verts (notamment les massifs arbustifs et les arbres) s'intègrent dans un réseau écologique en favorisant le déplacement des espèces (notamment de la faune) dans un environnement urbain dense.

LOCALISATION DES ELEMENTS A PRESERVER POUR LA BIODIVERSITE

Etat initial

Python Duvernois - Septembre 2015



-  Périmètre d'étude
-  Arbres à cavité *
-  Friche herbacée âgée *
-  Alignement d'arbres matures
-  Continuité d'espaces verts urbains

* Habitat prioritaire selon la typologie de la mairie de Paris

0 100 m

BIBLIOGRAPHIE

AUVERT S, FILOCHE S, RAMBAUD M., BEYLOT A. & HENDOUX F., 2011. *Liste rouge régionale de la flore vasculaire d’Ile-de-France*. Paris. 80 p.

BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et NATUREPARIF, 2012. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d’Ile-de-France*. Paris. 72 p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C., 1997. *CORINE biotopes, version originale, types d’habitats français*. Ed. ATEN, ENGREF, réédition de 2003, 179 pp.

DOUX Y., GIBEAU Ch., 2007. *Les Papillons de jour d’Ile-de-France et de l’Oise*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d’Histoire naturelle, Paris. 288 p.

LAFRANCHIS T., 2000. *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p.

MAIRIE DE PARIS – DIVISION PATRIMOINE NATUREL, 2014. *Secteur Python-Duvernois (20e). Fiche synthétique des enjeux de biodiversité*. 6 p.

ROGER O. (OGE), 2014 (date d’édition). *Bois de Vincennes*. 9 p.

ROGER O. (OGE), 2014 (date d’édition). *Boisements et prairies du parc des Guilands*. 7 p.

ROGER O. (OGE), 2014 (date d’édition). *Parc des Beaumonts*. 9 p.

ROGER O. (OGE), 2014 (date d’édition). *Prairies humides au fort de Noisy*. 7 p.

ANNEXES

ANNEXE 1.	METHODOLOGIE D'EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES	23
ANNEXE 2.	DEFINITION DES STATUTS DE CONSERVATION ET REGLEMENTAIRE DE LA FLORE.....	28
ANNEXE 3.	LISTE DES PLANTES VASCULAIRES.....	29
ANNEXE 4.	DEFINITION DES STATUTS DE CONSERVATION ET REGLEMENTAIRE DE LA FAUNE.....	34
ANNEXE 5.	LISTE DES OISEAUX NICHEURS (9 ESPECES).....	36
ANNEXE 6.	REPARTITION PAR MILIEU DE L'AVIFAUNE NICHEUSE SUR LA ZONE D'ETUDE (9 ESPECES)	37
ANNEXE 7.	LISTE DES MAMMIFERES (1 ESPECE)	38
ANNEXE 8.	LISTE DES PAPILLONS DE JOUR (3 ESPECES)	38
ANNEXE 9.	LISTE DES ORTHOPTERES (1 ESPECE)	39

ANNEXE 1. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

1. Définition hiérarchisée des enjeux écologiques : généralités

L'évaluation des enjeux écologiques se décompose en 4 étapes :

- Évaluation des enjeux phytoécologiques des habitats ;
- Évaluation des enjeux floristiques (enjeux spécifiques et des habitats d'espèces correspondant au cortège floristique stationnel) ;
- Évaluation des enjeux faunistiques (enjeux spécifiques et des habitats d'espèce) ;
- Évaluation globale des enjeux par habitat ou complexe d'habitats (tableau de synthèse).

Les **enjeux régionaux** ou infra-régionaux sont définis en prenant en compte les critères :

- de menaces (habitats ou espèces inscrites en liste rouge régionale méthode UICN) ;
- ou à défaut, de rareté (fréquence régionale ou infra-régionale la plus adaptée).

Au final, 5 niveaux d'enjeu sont évalués : très fort, fort, assez fort, moyen, faible.

Afin d'adapter l'évaluation à la zone d'étude (définition d'un **enjeu stationnel**), une pondération des niveaux d'enjeu peut être mise en application à deux reprises :

- pour pondérer de plus ou moins un seul niveau, l'enjeu d'une espèce selon des critères spécifiques à la station de l'espèce sur la zone d'étude ;
- pour pondérer de plus ou moins un seul niveau, l'enjeu global d'une unité écologique donnée selon des critères d'écologie générale.

Pour un habitat d'espèce donné, c'est le niveau d'enjeu le plus élevé qui confère le niveau d'enjeu global à l'habitat ou l'habitat d'espèce.

2. Enjeux phytoécologiques liés aux habitats

Enjeux phytoécologiques régionaux :

Menace régionale (liste rouge UICN ¹)	Rareté régionale	Critères en l'absence de référentiels	Niveau d'enjeu régional
CR (En danger critique)	TR (Très rare)	Habitats déterminants de ZNIEFF, diverses publications, avis d'expert (critères pris en compte : la répartition géographique, la menace, tendance évolutive)	Très fort
EN (En danger)	R (Rare)		Fort
VU (Vulnérable)	AR (Assez rare)		Assez fort
NT (Quasi-menacé)	PC (Peu commun)		Moyen
LC (Préoccupation mineure)	AC à TC (Assez commun à très commun)		Faible
DD (insuffisamment documenté), NE (Non évalué)	?		Dire d'expert

3. Enjeux phytoécologiques stationnels

Pour déterminer l'enjeu au niveau de la zone d'étude, on utilisera l'enjeu régional de chaque habitat qui sera éventuellement pondéré (1 niveau à la hausse ou à la baisse) par les critères qualitatifs suivants (sur avis d'expert) :

- état de conservation sur le site (surface, structure, état de dégradation, fonctionnalité) ;
- typicité (cortège caractéristique) ;
- ancienneté / maturité notamment pour les boisements ou les milieux tourbeux.

4. Enjeux floristiques et faunistiques

L'évaluation de l'enjeu se fait en 2 étapes :

- évaluation de l'enjeu spécifique régional ou infra-régional ;
- évaluation de l'enjeu spécifique (ou multispécifique) stationnel.

Les **enjeux spécifiques régionaux** sont définis en priorité sur des critères de menace ou à défaut de rareté :

- menace : liste officielle (liste rouge régionale) ou avis d'expert ;
- rareté : utilisation des listes officielles régionales. En cas d'absence de liste, la rareté est définie par avis d'expert ou évaluée à partir d'atlas publiés.

Les espèces subspontanées, naturalisées, plantées, cultivées sont exclues de l'évaluation. Celles à statut méconnu sont soit non prises en compte, soit évaluées à dire d'expert.

Les données bibliographiques récentes (< 5 ans) sont prises en compte lorsqu'elles sont bien localisées et validées.

¹ http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Guide_pratique_Listes_rouges_regionales_especes_menacees.pdf

Si une liste rouge régionale est disponible (ce qui est le cas de la flore vasculaire, des oiseaux, et des odonates en Ile-de-France) l'enjeu spécifique est défini selon le tableau suivant :

Menace régionale (liste rouge UICN)	Niveau d'enjeu
CR (En danger critique)	Très fort
EN (En danger)	Fort
VU (Vulnérable)	Assez fort
NT (Quasi-menacé)	Moyen
LC (Préoccupation mineure)	Faible
DD (Insuffisamment documenté), NE (Non évalué)	« dire d'expert » si possible

Si une liste rouge régionale est indisponible (c'est le cas des mammifères, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères et des orthoptères en Ile-de-France), l'enjeu spécifique est défini à partir de la rareté régionale ou infra-régionale selon le tableau suivant :

Rareté régionale ou infra-régionale	Niveau d'enjeu
Très rare	Très fort
Rare	Fort
Assez rare	Assez fort
Peu commun	Moyen
Très commun à assez commun	Faible

Afin d'adapter l'évaluation de l'enjeu spécifique à la zone d'étude ou à la station (évaluation de l'enjeu spécifique stationnel), une pondération d'un seul niveau peut être apportée en fonction des critères suivants :

- Rareté infra-régionale (en cas de liste rouge régionale disponible) :
 - si l'espèce est relativement fréquente au niveau biogéographique infra-régional (par ex. région naturelle) : possibilité de perte d'un niveau d'enjeu ;
 - si l'espèce est relativement rare au niveau biogéographique infra-régional (par ex. région naturelle) : possibilité de gain d'un niveau d'enjeu.
- Endémisme restreint du fait de la responsabilité particulière d'une région naturelle ;
- Dynamique de la population dans la zone biogéographique infra-régionale concernée (en l'absence de liste rouge) :
 - si l'espèce est connue pour être en régression : possibilité de gain d'un niveau d'enjeu ;
 - si l'espèce est en expansion : possibilité de perte d'un niveau d'enjeu.
- Etat de conservation sur la zone d'étude :
 - si population très faible, peu viable, sur milieu perturbé, atypique : possibilité de perte d'un niveau d'enjeu ;
 - si population importante, habitat caractéristique, typicité stationnelle : possibilité de gain d'un niveau d'enjeu.

Au final, il est possible d'évaluer l'**enjeu multispécifique stationnel** d'un cortège floristique ou faunistique en prenant en considération l'enjeu spécifique des espèces constitutives d'un habitat.

Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte une combinaison d'espèces à enjeu au sein d'un même habitat.

Critères retenus	Niveau d'enjeu multispécifique stationnel
- 1 espèce à enjeu spécifique Très Fort ; - 2 espèces à enjeu spécifique Fort	Très fort
- 1 espèce à enjeu spécifique retenu Fort ; - 4 espèces à enjeu spécifique Assez Fort	Fort
- 1 espèce à enjeu spécifique retenu Assez Fort ; - 6 espèces à enjeu spécifique Moyen	Assez fort
- 1 espèce à enjeu spécifique Moyen	Moyen
Autres cas	Faible

Pour la faune, la carte des habitats d'espèces s'appuie autant que possible sur celle de la végétation. L'habitat d'espèce correspond aux :

- habitats de reproduction et aux aires de repos ;
- aires d'alimentation indispensables au bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce ;
- axes de déplacement régulièrement fréquentés.

L'évaluation est complétée pour les sites d'hivernage et de stationnement migratoire d'intérêt significatif par une analyse des enjeux au cas par cas.

Application du niveau d'enjeu spécifique (ou multispécifique) à l'habitat d'espèce(s) :

- Si l'habitat est favorable de façon homogène : le niveau d'enjeu s'applique à l'ensemble de l'habitat d'espèce ;
- Si l'habitat est favorable de façon partielle : le niveau d'enjeu s'applique à une partie de l'habitat d'espèce ;
- Sinon, l'enjeu s'applique à la station.

5. Enjeux écologiques globaux par habitats / unité de végétation

Pour un habitat donné, l'enjeu écologique global dépend de 3 types d'enjeux unitaires différents :

- enjeu habitat ;
- enjeu floristique ;
- enjeu faunistique.

Au final, on peut définir un niveau d'enjeu écologique global par unité de végétation / habitat qui correspond au niveau d'enjeu stationnel (habitat, floristique ou faunistique) le plus fort au sein de cette unité, éventuellement modulé/pondéré d'un niveau.

Habitat / unité de végétation	Enjeu habitat	Enjeu floristique	Enjeu faunistique	Remarques / pondération finale (-1, 0, +1 niveau)	Enjeu écologique global
				Justification de la modulation éventuelle d'un niveau par rapport au niveau d'enjeu le plus élevé des 3 critères précédents	Enjeu le plus élevé, modulé le cas échéant

La pondération finale prend en compte le rôle de l'habitat dans son environnement :

- rôle hydro-écologique ;
- complémentarité fonctionnelle avec les autres habitats ;
- rôle dans le maintien des sols ;
- rôle dans les continuités écologiques ;
- zone privilégiée d'alimentation, de repos ou d'hivernage ;
- richesse spécifique élevée ;
- effectifs importants d'espèces banales...

La répartition des enjeux globaux par habitats est cartographiée sous SIG.

ANNEXE 2. DEFINITION DES STATUTS DE CONSERVATION ET REGLEMENTAIRE DE LA FLORE

LEGENDE	
Indigénat : Statut IDF 1 + IDF 2	
Acc.	accidentel
Cult.	cultivé
Ind.	indigène
Ind ?	supposé indigène
Nat.	naturalisé
Subsp.	subspontané

Rareté IDF 2014	
CCC	extrêmement commune
CC	très commune
C	commune
AC	assez commune
AR	assez rare
R	rare
RR	très rare
RRR	extrêmement rare
NRR	non revue récemment en IDF

Liste rouge IDF (UICN) 2014	
RE	Eteint en IDF
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	quasi menacé
LC	préoccupation mineure
DD	données insuffisantes
NA	non applicable

Protection	
PR	espèce protégée (liste régionale)
PN	espèce protégée (liste nationale)

Enjeux spécifiques : **TF** = très fort ; **Fo** = Fort ; **AF** = Assez fort ; **M** = Moyen ; f = faible ; na = Non applicable

ANNEXE 3. LISTE DES PLANTES VASCULAIRES

160 espèces végétales ont été observées lors des prospections du 29 juin 2015.

x Donnée Ecosphère ; x* Donnée CBNBP 2003 ; x° Donnée Mairie de Paris

	Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Niveau d'enjeu	UICN France	Protection	ZNIEFF	Invasive
x*	<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	Nat.	Ind. ?	CCC	NA	-				
x	<i>Acer</i> sp.	Erable	Cult.			-					
x	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Aegopodium podagraria</i>	Podagraire	Ind.		AR	LC	f.				
x*	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	Nat.		AC	NA	-				x
x	<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	Nat.		AR	NA	-				
x*	<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	Ind.		CC	LC	f.				
x*	<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Aucuba japonica</i>	Aucuba du Japon	Cult.	Subsp.		NA	-				
x	<i>Ballota nigra</i>	Ballote noire	Ind.		C	LC	f.				
x	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Bromus madritensis</i>	Brome de Madrid	Nat.	Acc.	RRR	NA	-				
x*	<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	Ind.		CC	LC*	f.				
x	<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia du père David	Nat.	Cult.	C	NA	-				x
x	<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun	Nat.	Ind.	AC	NA	-				
x	<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Carex divulsa</i>	Laïche écartée	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Carpinus betulus</i>	Charme	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Catapodium rigidum</i>	Fétuque raide	Ind.		AC	LC	f.				
x	<i>Centaurea thuilieri</i>	Centaurée des prés	Ind.		CC	LC	f.				
x*	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	Ind.		CCC	LC	f.				

	Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Niveau d'enjeu	UICN France	Protection	ZNIEFF	Invasive
x	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	Nat.		CCC	NA	-				x
x	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier, Coudrier	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Cotinus coggygria</i>	Arbre aux perruques	Cult.	Nat. (E.)		NA	-				
x	<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Crepis vesicaria</i>	Crépide à vésicules	Ind.		AC	LC	f.				
x*	<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule	Ind.		AC	LC	f.				
x	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	Nat.		AC	NA	-				x
x	<i>Echinochloa crus-galli</i>	Panic pied-de-coq	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Elaeagnus sp.</i>		Cult.			NA					
x	<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Epilobium tetragonum</i>	Epilobe à quatre angles	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	Nat.		C	NA	-				x
x	<i>Euphorbia characias</i>	Euphorbe characias	Cult.		.	-					
x	<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe omblette	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque faux-roseau	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	Ind.		C	LC	f.				
x	<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga cilié	Nat.		AC	NA	-				
x*	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Geranium sp.</i>	Géranium	Ind.		.	-					
x	<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse-vipérine	Ind.		CCC	LC	f.				

	Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Niveau d'enjeu	UICN France	Protection	ZNIEFF	Invasive
x°	<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	Ind.		C	LC	f.	LC			
x	<i>Hirschfeldia incana</i>	Hirschfeldie grisâtre	Nat.		R	NA	-				
x	<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>murinum</i>	Orge des rats	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Hypericum calycinum</i>	Millepertuis à calice persistant	Cult.	Subsp.	.	NA	-				
x	<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Ilex</i> sp.	Houx	Cult.			-	-				
x	<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Laburnum anagyroides</i>	Aubour faux-ébénier	Nat.		AC	NA	-				
x	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue sauvage	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	Ind.		AC	LC	f.				
x*	<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier à feuilles embrassantes	Ind.		C	LC	f.				
x*	<i>Lamium hybridum</i>	Lamier hybride	Ind.		AR	LC	f.				
x*	<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	Ind.		AC	LC	f.				
x	<i>Lavandula</i> sp.	Lavande	Cult.		.	-	-				
x	<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	Nat.		AC	NA	-				
x	<i>Lepidium squamatum</i>	Corne-de-cerf écailleuse	Ind.		C	LC	f.				
x	<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Nat.	Cult.	AC	NA	-				
x	<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Malva sylvestris</i>	Mauve des bois	Ind.		CC	LC	f.				
x*	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	Ind.	Nat. (S.)	CC	LC*	f.				
x°	<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	Ind.		AC	LC	f.	LC			
x	<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Oxalis</i> sp.	Oxalide	Nat.			-					
x	<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Papaver somniferum</i>	Pavot somnifère	Subsp.		.	NA	-				
x	<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire de Judée	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Passiflora coerulea</i>	Passiflore	Cult.			-	-				
x	<i>Paulownia tomentosa</i>	Paulownia	Cult.			NA	-				
x	<i>Philadelphus coronarius</i>	Seringat commun	Cult.			NA	-				

	Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Niveau d'enjeu	UICN France	Protection	ZNIEFF	Invasive
x	<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-éperviaire	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Pinus nigra</i>	Pin noir	Cult.	Subsp.	.	NA	-				
x	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Plantago major</i>	Grand plantain	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Platanus acerifolia</i>	Platane à feuilles d'érable	Cult.	Subsp.	.	NA	-				
x	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Polypodium vulgare</i> (groupe)	Polypode commun	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	Nat.		AC	NA	-				
x	<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	Ind.	Subsp.	AC ?	DD	?				
x	<i>Populus nigra</i> subsp. <i>nigra</i> var. <i>italica</i>	Peuplier d'Italie	Cult.	Subsp.	.	NA	-				
x	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Nat.	Cult.	AC	NA	-				x
x	<i>Pterocarya fraxinifolia</i>	Noyer du Caucase	Cult.			NA	-				
x*	<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse-renoncule	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	Ind.		CC	LC	f.				
x*	<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers	Ind.		C	LC	f.				
x	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Nat.		C	NA	-				x
x	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Nat.		CCC	NA	-				x
x	<i>Rosa</i> sp.	Rosier	Cult.			-	-				
x	<i>Rubus</i> sp.	Ronce	Ind.		.	-	-				
x	<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Rumex x pratensis</i>	Oseille des champs	Ind.		AR ?	NA	-				
x	<i>Salix babylonica</i>	Saule pleureur à bois vert	Cult.			NA	-				
x	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	Ind.		C	LC	f.				
x	<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	Nat.		AR	NA	-				x
x*	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Sisymbrium irio</i>	Vélaret	Nat.		RR	NA	-				
x	<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	Ind.		CCC	LC	f.				

	Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Niveau d'enjeu	UICN France	Protection	ZNIEFF	Invasive
x	<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Spiraea</i> sp.	Spirée	Cult.			-					
x*	<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Tamarix</i> sp.	Tamaris	Cult.			-	-				
x	<i>Taraxacum</i> sp.	Pissenlit	Ind.		.	-	-				
x	<i>Taxus baccata</i>	If	Nat.		C	NA	-				
x	<i>Tila tomentosa</i>	Tilleul argenté	Cult.			NA	-				
x	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	Ind.		CCC	LC	f.				
x	<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	Ind.		CCC	LC	f.				
x*	<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	Ind.		CC	LC	f.				
x*	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Nat.		CCC	NA	-				
x*	<i>Veronica polita</i>	Véronique luisante	Ind.		AC	LC	f.				
x*	<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	Ind.		CC	LC	f.				
x	<i>Viburnum rhytidophyllum</i>	Viorne à feuilles ridées	Cult.		.	NA	-				
x*	<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>sativa</i>	Vesce cultivée	Nat.	Subsp.	CC	NA	-				
x*	<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	Ind.		CCC	LC	f.				

ANNEXE 4. DEFINITION DES STATUTS DE CONSERVATION ET REGLEMENTAIRE DE LA FAUNE

¹ **Protection** : liste des espèces protégées à l'échelle nationale en vertu de l'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifiant celui du 3 mai 2007, lui-même issu de l'arrêté du 17 avril 1981 : Cet arrêté du 29/10/2009 modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats : « *sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques* ». Les oiseaux nicheurs sont répartis sur la quasi-totalité des habitats terrestres et une attention devra être portée non seulement sur les sites de nid réguliers, mais également sur les zones d'alimentation et de repos.

- **pour les Oiseaux** : PN1 : espèces inscrites à l'article 3 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce.
- **pour les Mammifères** : liste publiée dans l'arrêté (paru au JORF du 6 octobre 2012) du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; cette protection concerne les individus ainsi que les sites de reproduction et de repos des espèces (PN1)
- **pour les Amphibiens et les Reptiles** : l'arrêté du 19 février 2007 modifiant les arrêtés du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national ; PN1 : protection au titre des individus et de l'habitat (reproduction, repos, gîte) ; PN2 : protection uniquement au titre des individus
- **pour les Insectes** : liste publiée dans l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection avec PN1 : protection au titre des individus et de l'habitat et PN2 : protection au titre des individus ; liste des espèces protégées en région Ile-de-France dans l'arrêté du 22 juillet 1993 (PR) : protection au titre des individus

² Directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux ») du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages. Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

³ Directive "Habitats" n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

- Annexe II : "espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation" ;
- Annexe IV : "espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte".

³ Liste rouge nationale :

- **pour les Oiseaux** : Pour les oiseaux : d'après MNHN, Comité français UICN, LPO, SEOF et ONCFS, 2008. Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. 14p
- **pour les Mammifères** : liste établie d'après MNHN & al. en 2008
- **pour les Amphibiens et les Reptiles** : liste établie d'après MNHN et al. en 2008
- **pour les libellules** : liste préparatoire établie par DOMMANGET & al., 2008

- **pour les papillons de jour** : liste établie d'après MNHN & al. en 2012
- **pour les Orthoptères** : liste établie selon différents domaines géographiques d'après SARDET & DEFAUT en 2004. Domaine némoral (défini à partir d'unités végétales climaciques) équivalent à une grosse moitié nord-est de la France :
 - HS : espèce hors sujet (synanthrope) ;
 - 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ;
 - 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;
 - 3 : espèces menacées, à surveiller ;
 - 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

⁴ Liste rouge régionale :

- pour les oiseaux : d'après BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p.
- pour les libellules : liste et statuts des odonates de la région Île-de-France d'après OPIE & SFO, 2013, téléchargeable sur <http://odonates.pnaopie.fr/wp-content/uploads/2013/01/Opie-Sfo-Coord-2013-Liste-rouge-Odonates-IDF-tableau-final.pdf>

⁵ PNA et/ou PRA (Plan National et/ou Régional d'Action) : liste des espèces concernées par un plan d'action national d'après Savouré-Soubelet., 2012. (Liste des espèces PNA et état de l'avancement des plans en juillet 2012. Version 1. Consultable sur <http://inpn.mnhn.fr/programme/plans-nationaux-d-actions/presentation>). En Île-de-France, seuls les odonates et les chiroptères bénéficient d'un PRA :

- **pour les odonates** : (HOUARD X., MERLET F., LYX D. & PORTE É. (2013). Déclinaison régionale Île-de-France du Plan national d'actions en faveur des Odonates (2013-2017). Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie / Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. 70 pp. + 14 pp. d'annexes.) ;
- **pour les chiroptères** : document publié par BIOTOPE, 2011. (Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Île-de-France 2012-2016. DRIEE, Paris, 153p.)

⁶ Espèces déterminantes de ZNIEFF : d'après Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IdF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France (DIREN IdF), 2002. Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France. 204 p.

⁷ Rareté régionale (ÉCOSPHÈRE, 2010-2011) :

- liste des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France et statut de rareté - Document interne actualisé ;
- liste des Mammifères d'Île-de-France et statut de rareté - Document interne actualisé ;
- liste des Reptiles et Amphibiens d'Île-de-France et statut de rareté - Document interne actualisé ;
- liste des Odonates d'Île-de-France et statuts de rareté - Document interne actualisé ;
- liste des Lépidoptères Rhopalocères d'Île-de-France et statuts de rareté - Document interne actualisé ;
- liste des Orthoptères d'Île-de-France et statuts de rareté - Document interne actualisé.

⁸ Enjeux spécifiques en Île-de-France : la méthodologie d'évaluation des enjeux est décrite en annexe1.

⁹ Enjeux stationnel : la méthodologie d'évaluation des enjeux est décrite en annexe1.

Enjeux spécifiques : **TF = très fort** ; **Fo = Fort** ; **AF = Assez fort** ; **M = Moyen** ; f = faible ; na = Non applicable

ANNEXE 5. LISTE DES OISEAUX NICHEURS (9 ESPECES)

Statut des espèces nicheuses de la région Ile-de-France :

Rareté régionale : définition (réalisation interne datant d'août 2011 par N. Flamant, L. Spanneut & J.-Chr. Kovacs)

NRR = non revue récemment Pas de nidification connue depuis 2000

OCC = occasionnelle Nidification occasionnelle / irrégulière

TR = très rare 1 - 20 couples nicheurs en Île-de-France

R = rare 21 - 250 couples nicheurs en Île-de-France

AR = assez rare 251 - 1 000 couples nicheurs en Île-de-France

AC = assez commun 1 001 - 3 000 couples nicheurs en Île-de-France

C = commun 3 001 - 20 000 couples nicheurs en Île-de-France

TC = très commun > 20 001 couples nicheurs en Île-de-France

INT = introduit espèce introduite par l'homme

Nom français	Nom scientifique	Protection ¹	Directive "Oiseaux" ²	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Nationale ³	Liste Rouge Régionale ⁴	PNA et/ou PRA ⁵	Espèces déterminantes de ZNIEFF ⁶	Rareté régionale ⁷	Enjeux spécifiques en Île-de-France ⁸
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	/	/	LC	LC	/	/	C	f
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	/	/	LC	LC	/	/	TC	f
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	PN1	/	/	LC	LC	/	/	TC	f
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN1	/	/	LC	LC	/	/	TC	f
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN1	/	/	LC	LC	/	/	TC	f
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC	LC	/	/	TC	f
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN1	/	/	LC	LC	/	/	TC	f
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN1	/	/	LC	LC	/	/	TC	f

ANNEXE 6. REPARTITION PAR MILIEU DE L'AVIFAUNE NICHEUSE SUR LA ZONE D'ETUDE (9 ESPECES)

Nom français	Nom scientifique	Plantations arbustives	Zones arborées	Bâti
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		x	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	x	x	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		x	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		x	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>			x
Pigeon biset "féral"	<i>Columba livia</i>		x	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		x	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		x	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>			x
Total		1	7	2

ANNEXE 7. LISTE DES MAMMIFERES (1 ESPECE)

Nom français	Nom scientifique	Protection ¹	Directive "Habitats" ²	Liste Rouge Nationale ³	Liste Rouge Régionale ⁴	PNA ⁵	Espèces déterminantes de ZNIEFF ⁶	Rareté régionale ⁷	Enjeux spécifiques en Île-de-France ⁸	Enjeux spécifiques dans la Bassée	Enjeux spécifiques stationnels ⁹	Remarques
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	PN1	/	LC	/	/	/	TC	f	f		Signalé en 2007 (Mairie de Paris)

ANNEXE 8. LISTE DES PAPILLONS DE JOUR (3 ESPECES)

Familles	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	Directive "Habitats" ²	Liste Rouge Nationale ³	Liste Rouge Régionale ⁴	PNA et PRA ⁵	Espèces déterminantes de ZNIEFF ⁶	Rareté régionale ⁷	Enjeux spécifiques en Île-de-France ⁸	Remarques
Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	LC	/	/	/	TC	f	
Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	/	/	LC	/	/	/	TC	f	Observé par la mairie de Paris le 14 août 2014
Pieridae	<i>Pieris brassicae</i>	Piérïde du chou	/	/	LC	/	/	/	C	f	

ANNEXE 9. LISTE DES ORTHOPTERES (1 ESPECE)

Famille	Nom français	Nom scientifique	Protection ¹	Directive "Habitats" ²	Liste Rouge Nationale ³	Liste rouge domaine NEM	Liste Rouge Régionale ⁴	PNA et/ou PRA ⁵	Espèces déterminantes de ZNIEFF ⁶	Rareté régionale ⁷	Enjeux spécifiques en Île-de-France ⁸
Acrididae	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	/	/	4	4	/	/	/	TC	f